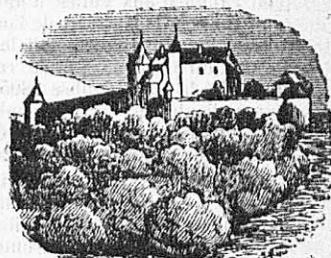




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration: Rue de la Sionge, Bulle.

ABONNEMENTS

Suisse 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.—
Etranger 1 an » 10.—
» 6 mois » 5.50
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT: BULLE, art. 9^h 12.— (d. j. f. 15^h 10^h) 15^h 20^h 17. BULLE, dép. 6^h 10^h 08 (10^h 25) 13^h 17^h 00

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse 25 »
Etranger 30 »
Annonces mortuaires
et rétractations 30 »
Réclames 50 »
S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité (Cercle Catholique, 1^{er} étage).

Pourquoi les électeurs iront-ils en masse, le 24 mai, déposer dans l'urne un **NON ?**

Parce que l'acceptation de l'initiative Rothenberger aurait fatalement des conséquences fiscales et financières désastreuses. Faute politique grossière, elle aurait comme premier effet de compromettre gravement l'œuvre qu'elle prétend édifier. L'intérêt général du pays et la création des assurances en particulier exigent qu'elle soit rejetée.

Il importe que le vote du 24 mai soit négatif et décisif. En écartant définitivement la prolongation de l'impôt de guerre, le verdict du peuple dissipera la méfiance qui menace de troubler notre vie publique.

Ceux qui voteront OUI le 24 mai contribueront à aggraver les charges déjà énormes des communes et des cantons, et par là même de l'AGRICULTURE, du COMMERCE et de l'INDUSTRIE

Les dessous de l'initiative Rothenberger.

C'est en janvier 1919 que M. Rothenberger a présenté pour la première fois, au Conseil national, la proposition d'un prélèvement sur le produit de l'impôt de guerre. A cette occasion, M. Gastave Müller, socialiste, l'auteur du projet de confiscation des fortunes, déclara :

« Si vous décidez, d'après le « postulat » Rothenberger, que les 200 millions sont destinés à l'assurance pour la vieillesse et l'invalidité, alors décidez en même temps que l'impôt de guerre doit être perçu beaucoup plus longtemps ; il ne s'agit pas de 16 ans, mais de 20 ans pendant lesquels l'impôt se répétera... Nous (socialistes) avons toujours déclaré franchement que nous considérons l'impôt de guerre comme une mesure provisoire. Quand on l'aura perçu pendant 16 à 20 ans, nous aurons en fait un impôt direct permanent. »

De son côté, M. Naine, dans la même séance du 19 janvier, disait :

« Pas d'illusions, messieurs, l'impôt de guerre n'est qu'un petit acompte. Et, si nous arrivions au pouvoir, nous demanderions au peuple de le rendre permanent et d'en doubler ou d'en tripler le taux. Nous lui demanderions aussi un impôt qui rassemble toutes les successions en ligne collatérale pour former un fonds d'assurance sociale d'un milliard au moins. »

On le voit, l'initiative Rothenberger, dont le parti socialiste a pris officiellement le patronage, n'est qu'un paravent humanitaire derrière lequel se prépare un nouvel assaut comme celui que le peuple suisse a repoussé le 3 décembre 1922.

Notre approvisionnement en blé.

La commission du Conseil des Etats pour l'approvisionnement du pays en blé réunie, à Territet (président M. G. Keller, Aarau) a discuté, les 13 et 14 mai 1925, le projet du Conseil fédéral du 27 mai 1924 concernant les mesures destinées à assurer l'approvisionnement du pays en blé (article constitutionnel).

Elle a arrêté ses propositions et est prête à faire rapport lors de la prochaine session des Chambres.

Les propositions de la commission comprennent trois articles constitutionnels, qui seront soumis séparément au vote populaire. En voici la teneur :

Art. 23 bis. La Confédération prend des mesures pour assurer l'approvisionnement du pays en blé et encourager la culture des céréales dans le pays. La loi réglera l'application de cette disposition.

Art. 23 ter. Afin d'assurer l'approvisionnement du pays en pain, la Confédération entretiendra des réserves de blé. Elle est autorisée à acheter le grain produit en Suisse, de bonne qualité et propre à la mouture, à un prix qui permette la culture du blé dans le pays. Elle peut aussi astreindre les importateurs de grains panifiables et des produits de sa mouture à acquiescer à un prix équitable du blé du pays ou du blé importé par la Confédération.

Pour faire face aux dépenses que ces mesures occasionneront à la Confédération, une modique surtaxe pourra être perçue sur le blé et les produits de sa mouture. La loi réglera l'application de ces dispositions.

Art. 23 quater. La loi peut attribuer à la Confédération le droit exclusif d'importer du blé panifiable et des produits de sa mouture, moyennant l'observation des principes énoncés ci-après :

a) Le prix de vente du blé sera aussi bas que possible ; il devra cependant permettre de couvrir, sans le secours financier de la Confédération, le prix d'achat du blé étranger et du blé du pays, les intérêts du capital de roulement et les autres frais ;

b) Aucun bénéfice ne sera réalisé sauf en vue de former un fonds de réserve destiné à permettre une action régulatrice sur les prix ;

c) L'exécution de la tâche assignée par le présent arrêté sera confiée à un organisme spécial de caractère semi-officiel, indépendant de l'administration fédérale et placé sous la surveillance de la Confédération.

La loi réglera l'application de ces dispositions.

La présente décision s'écarte de la proposition du Conseil fédéral sur un point essentiel : ce dernier proposait une solution sans monopole, alors que la commission du Conseil des Etats maintient le principe du monopole. Si la proposition du Conseil des Etats devait rencontrer également la faveur du Conseil national, cela signifierait que le Parlement tient à laisser au peuple le soin de statuer sur l'ensemble de la question des céréales. Comme les trois articles devraient être soumis séparément au peuple, celui-ci aurait toute liberté pour se prononcer en faveur ou contre la solution du monopole, sans que le Parlement ait eu à se prononcer pour l'une des deux solutions.

Exportation du bétail d'élevage.

On a pu lire dernièrement dans le *Paysan suisse* que les conditions d'échanges pour le bétail d'élevage se sont fortement améliorées durant ces dernières semaines : il faut saluer d'autant plus cette bonne nouvelle que, l'année dernière, l'exportation s'était passablement réduite par rapport à l'année précédente.

On constate maintenant, de plus en plus, que les acheteurs du sud de l'Allemagne, qui avaient disparu sur les marchés depuis 1914 et qui jusqu'à ce moment-là figuraient parmi les grands acheteurs de bétail du Simmenthal, reviennent en Suisse avec d'excellentes intentions ! Ils acquiescent de

forts sujets afin de renouveler leur cheptel considérablement amoindri pendant la guerre.

L'exportation vers les pays d'outre-mer s'accroît aussi et deux transports vont bientôt parvenir en Argentine et au Pérou : la commission des syndicats d'élevage voit donc un commencement de récompense pour les efforts faits en vue de trouver de nouveaux débouchés en Amérique du Sud, notamment en Argentine et au Brésil. Malheureusement, les frontières de ces pays sont restées fermées longtemps par crainte de la fièvre aphteuse ; l'essentiel est qu'on ait fait de bonnes expériences avec le bétail suisse puisque ces pays lointains nous reviennent. L'année dernière, le Brésil et le Pérou ont fait des achats de fort belles collections d'animaux ; relevons que dans ce pays l'initiative est venue d'un compatriote qui y est établi depuis longtemps. D'autre part, la Bolivie n'a pas voulu rester en arrière et c'est ainsi que les meilleures races du bétail suisse se sont implantées dans les cinq plus grands pays du sud de l'Amérique.

Bien que l'exportation du bétail ait à compter avec de grandes difficultés, on peut compter dès maintenant que les éleveurs auront la possibilité de diriger des convois vers les pays d'outre-mer.

A la montagne.

Un alpiniste tué ; un autre blessé.

Un grave accident de montagne s'est produit, dimanche matin, au Brunnelstock, dans le Waggital.

Trois groupes d'alpinistes, soit trois messieurs de Lachen, une quinzaine de membres du club alpin de Baden et quinze membres également du club alpin féminin de Zurich, étaient en train de faire l'ascension du Brunnelstock. Les trois messieurs de Lachen allaient atteindre le sommet, lorsque l'un d'eux, M. Hans Remond, employé de bureau, d'une trentaine d'années, voulut aider un des membres du club alpin de Baden à passer un endroit difficile.

La pierre, sur laquelle se trouvaient les deux alpinistes, soudain se détacha et les deux malheureux furent précipités dans l'abîme. Remond, le crâne fracturé, succomba à ses blessures. Il était jeune marié et avait un enfant d'une année. Quant à son compagnon, Fischer, qui est instituteur à Baden, il porte une blessure à la tête et des éraflures aux bras et aux jambes. Il est hors de danger. Il a été conduit à l'hôpital de Lachen.

Hans Remond était le président de la section de Lachen du Club alpin suisse.

Encore un alpiniste tué.

M. Jakob Steiger, 24 ans, de Meilen, qui faisait une ascension au Zindenspitz, a fait une chute et s'est tué.

Une colonne de secours est partie de Nefels sur les lieux de l'accident.

M. Steiger était mécanicien à Meilen. Il était parti faire cette ascension avec deux autres camarades.

NOUVELLES SUISSES

Les prix de la fondation Schiller.

— Le conseil de surveillance de la fondation Schiller a décidé de décerner des prix et dons d'honneur aux écrivains dont les noms suivent :

1. A M. Albert Steffen (Dornach), un prix de 2000 fr. pour son œuvre poétique.

2. A MM. Traugott Vogel (Dielikon), pour son roman « Unsereriner » ; Otto Wirz (Berne), pour son roman « Gewalten eines Toren », et Charly Clerc (Genève), pour son œuvre critique et poétique, un don d'honneur de 1000 fr. chacun.

3. A Mme Cécile Lauper (Lucerne), pour son roman « Die Versündigung an den Kindern », et à M. Léon Savary (Genève), pour son roman « Le secret de Joachim Ascalles », un don d'honneur de 500 fr. chacun.

En outre, le conseil a décerné un don d'honneur de 700 fr. à Mme Nanny von Escher, femme de lettres zurichoise, à l'occasion de son 70^{me} anniversaire.

Enfin, il a alloué à la Société suisse des écrivains une subvention de 1000 fr. et à un certain nombre d'hommes ou de femmes de lettres des sommes dont le total se chiffre par 5300 fr.

Impôt sur le timbre. — Le produit de l'impôt sur le timbre, en avril, s'est élevé à 2,53 millions contre 1,7 million en avril 1924. Pour les quatre premiers mois, le total est de 7,25 millions, contre 6,83 millions en 1924.

L'impôt sur les coupons a produit 3,51 millions, ou un million environ de plus que la somme de l'année dernière. Pour les quatre premiers mois, le total est de 8,74 millions contre 7,33 en 1924.

A fin avril, le total des deux impôts était de 16,04 millions contre 14,17 millions pour l'année précédente.

Bâle. — Un faucheur tué. — Communiqué de la Société d'aviation des deux Bâle :

Un très regrettable accident s'est produit samedi matin, à l'aérodrome du Sternfeld.

Une partie du champ d'aviation n'a pas été, conformément aux clauses du contrat, fauchée dans les délais prévus par les premiers intéressés. Malgré les sollicitations répétées de l'aérodrome, les travaux furent continués après le délai fixé, par un domestique et avec une faucheuse.

A l'heure prévue à l'horaire, un avion de transport atterrissait sur le champ d'aviation. Le pilote, qui ne doit pas avoir aperçu l'obstacle à temps, dirigea son avion vers les hangars ; mais le domestique fut happé par l'hélice et tué sur le coup.

L'enquête qui a été ouverte établira si le pilote est aussi responsable.

A la suite de ce triste accident, la Compagnie d'aviation des deux Bâle insiste à nouveau sur les graves dangers que courent ceux qui pénètrent sur le champ d'aviation à l'intérieur duquel il est interdit de circuler.

Vaud. — Un animal dangereux.

— La police du Châtelard recevait depuis quelques jours des plaintes au sujet d'un chien-loup de grande taille qui errait dans les environs des villages de Chailly-Brent, attaquant les basses-cours, s'introduisant dans une porcherie et causait surtout des dépradations aux vignes et plantages.

Un agent, chargé de s'emparer de l'animal qu'on avait attiré dans une « souricière », fut cruellement mordu au pied. Se rendant alors compte qu'il avait affaire à un animal redevenu à peu près sauvage, non muni de collier et inabordable, il l'abattit d'un coup de revolver.

Mort du lieutenant Dacord.

— L'une des deux victimes de la chute de l'avion militaire N° 422, du centre d'aviation de la Blécherette, survenue à Pampigny le 12 courant, le lieutenant Rob. Dacord, a succombé samedi matin, à 5 h. 45, à l'Hô-

Il améliore l'état de... Faites-en, vous

INDIDES
PAR
L'EMPLOI
DE LA

TI SEPTIQUE

INE
GENEVE

Samedi,
nnelles
s nouvelles
rayon.

ples :

ie pr dames,

La paire 3.90

our dames,

La 5.90

La 5.90

L'écharpe 3.90

ur dames

ir. Prix inéroyable.

Le 5.90

chapeau

aille.

de admirable.

Le 2.90

chapeau

nt exposées

nt.

profiter.

SINS

S, VEVEY

ct. René Lévy.

AYOR

démique, tonique

pour le bétail.

paquet, fr. 3.— ; par

12 paq., fr. 2.80.

Cie Lausanne.

pour Syndicats.

es Hirt

leures

En 1919 dé, nanciers d'un Conseil fédé, abordé coura, me des assu, approfondi, puis cinq ans sous-estimé à cultés technic réalisation.

Nous savon rance vieilles rant aux vie, une rente an ves et aux or sion, exige un de 110 million, doute que ce pendant énon qu'elle suffir, ques extraor résulteraient moyens finan titution de l'a pas compris c.

La réalisat donc un très g crier. L'ouvri dessus de nos soit assise sur tes et solides, acte de solidi, procurera à valent bien le Le projet du l'approbation tous les poin principe que conserver le surance sera la prime indi évalué à une contributions ration et des au total, à pl nécessaire à l' nuel a été co quarantaine

Si l'on con tion budgétai accense un dé l'état difficile des Cantons, qu'outre l'ass Vres sociales, tre la tubercu notre sollicitu ment compte surances ran modeste, den création de sidérables. D élémentaire des motifs fin surance inva tard. Le Con ainsi en la f plan.

Afin de hâ sation des as contente pas prévoit la en ciers nécessa tion. Or, avant de l'étude p ve du Consei mises à l'Ass va brusqueme tiative qui a résoudre sim de main tout rance vieilles fiendités de l'a déjà, M. Rot aux Chambr qui fut jugé constituer en premier capi fonds auquel versement de le produit de es de guerr bres, cette p initiative po nit 79.000 sig chain, le pe

LA GRUYÈRE

pital cantonal aux suites d'une méningite consécutive à la fracture de l'os nasal.

Le lieutenant Dacord était le fils de M. Dacord, directeur de l'Asile rural d'Echi-chens. Né le 10 novembre 1895, il avait été nommé lieutenant le 31 décembre 1921 à la première cp. du bat. 1. Il était officier observateur depuis octobre 1924.

Zurich. — Un incendiaire condamné. — La Cour d'assises de Zurich a condamné à six ans de pénitencier, sans déduction de la prison préventive, et à 3 ans de privation des droits civiques, Gottlieb Zullinger Rumbank, âgé de 29 ans, marchand de bétail, domicilié à Kindhausen, reconnu coupable d'avoir, au mois de janvier dernier, dans un but d'escroquerie incendié sa maison avec préméditation et d'avoir menacé la vie de sept personnes, dont sa femme et quatre petits enfants. Les frais du procès ont aussi été mis à la charge de l'accusé.

CANTON DE FRIBOURG

Fondation d'un cercle fribourgeois à Bâle. — A la suite de la réception faite le 24 avril par les Fribourgeois de Bâle à M. Musy, président de la Confédération, nos compatriotes ont décidé la création d'un cercle fribourgeois.

Dans une assemblée constitutive qui a eu lieu mercredi, au restaurant du Safran, nos compatriotes ont élu le comité suivant :

Président : M. André Von der Weid, docteur en droit ; vice-président : M. Ernest Zurkinden, fonctionnaire ; secrétaire : M. Robert Bochud ; caissier : M. Elie Bochud ; adjoint : M. Jacques Leuthold, ingénieur.

Très modestement et sans beaucoup de bruit, nous voulons créer pour tous ceux de chez nous un foyer de camaraderie.

Nous réservons à tous nos compatriotes qui voudront bien nous rendre visite et nous apporter un peu de l'air du pays un chaleureux accueil et nous espérons qu'il nous sera donné de pouvoir prouver notre grand désir de servir tous les intérêts de notre cher canton.

E. Z.

Réunion des cafetiers suisses. — La Société fribourgeoise des hôteliers et cafetiers s'apprête à recevoir les collègues de la Suisse qui auront leur assemblée annuelle les mercredi 3 et jeudi 4 juin prochains, à Fribourg.

Voici les tractanda de ces journées :

Mercredi, 3 juin, dès 14 heures, et jeudi dès 8 heures, réunion et délibération. Jeudi, à midi, départ pour une promenade à Broc.

Au cours des délibérations, il sera donné connaissance du rapport et des comptes de 1924, du budget de 1925 ; programme de travail présenté par le comité central pour l'année présente ; nominations ; révision de la loi sur les alcools ; relations avec les brasseries ; rapport des écoles hôtelières de Zurich et Neuchâtel ; question des cuisinières ; relations avec la section du Tessin.

Le Conseil d'Etat fribourgeois à Rome. — Le gouvernement de Fribourg sera officiellement représenté aux fêtes de cananisation du Père Canisius qui aura lieu à Rome le 21 mai par trois conseillers d'Etat, MM. Perrier, Savoy et Vonderweid.

GRUYÈRE

III^{me} Fête des musiques gruyériennes.

Après la série assez longue de mauvais temps dont nous avons été gratifiés, nous avions de sérieuses raisons de craindre que la troisième Fête des Musiques gruyériennes fût importunée par ce désagréable compagnon. On avait compté déjà à Broc qu'il était prudent de prendre des mesures éventuelles de précaution contre la pluie qui fait fuir la foule ou la retient dans des lieux mieux appropriés. C'est sans doute en raison de ces considérations que le Comité d'organisation nous a présenté une cantine capable d'abriter un nombre respectable de personnes, et dont la structure pouvait être comparée à une cantine de nos fêtes cantonales de tir ou de gymnastique.

La prudence est parfois recommandable et, de ce côté-là, nous ne pouvons que féliciter les initiateurs d'une construction de ce genre qui a pu parer, vers la fin de l'après-midi, à la venue d'un orage d'une violence peu ordinaire, accompagné de quelques gros coups de tonnerre. Nos amis brocois auront pu constater dimanche que leurs peines avaient été récompensées. Une foule dense au possible remplissait la cantine. Par cette agréable journée de mai — malgré la copieuse averse de l'après-midi — bien des gens étaient venus

voir et entendre les différentes productions des sociétés qui prétaient leur concours. On était venu de loin, de bien loin même, et les chars, bicyclettes, autos qui stationnaient aux endroits réservés à cet effet aux alentours des établissements publics attestaient d'une façon indiscutable l'intérêt qu'avait suscité cette fête populaire de la musique dans notre contrée.

La matinée.

Il est 6 heures. La Lyre, quoiqu'un peu tard à notre avis, ouvre les feux de la manifestation par la traditionnelle « Diane » jouée sur les places principales du village. Il n'y a pas de doute, le temps indécis de la nuit se rassérène et dissipe l'anxiété de chacun. Le beau sera de la partie. Les différents Comités sont occupés aux derniers préparatifs. Le village est enfiévré et procède à sa toilette. On balaye, on nettoie un peu ci un peu là. Aux fenêtres ce ne sont que banderoles, oriflammes ou drapeaux qui s'agitent avec grâce par l'heureux concours d'une brise fraîche et légère. Ce qu'on a fait, pour un seul jour, est charmant. Chacun s'est arrangé pour décorer dans la mesure de ses moyens son « petit coin ». On s'est mis en frais véritablement et nos musiciens et chanteurs auront pu le remarquer. Cette brave population ouvrière, mue par ce désir de bien faire qui lui est propre, mérite que nous la complimions. Parée de la sorte, la cité industrielle avait belle allure et nous pensions, en nous promenant dans son artère principale, en jetant un coup d'œil sur les montagnes qui l'entourent, sur le rustique château de Gruyères qui évoque tant de magnifiques souvenirs, que nous possédons une bien riche contrée dont les frondaisons printanières des pommiers ou poiriers en fleurs en font ressortir, plus que d'habitude, toute la beauté et la saveur poétique.

Dès 10 heures et demie, par train spécial, c'est l'arrivée des sociétés participantes. La Lyre, en gare de Broc-Village, joue en l'honneur de ses hôtes un pas redoublé. Un cortège s'organise aux sons entraînants d'une marche que rythme d'une façon admirable le Corps de musique de Bulle. On paraît en forme et le retentissement des cuivres commence à porter ses effets : le public augmente petit à petit. A la cantine, un vin d'honneur est offert par le Comité d'organisation aux musiciens.

M. Noël Cailler, président du Comité d'organisation, souhaite la bienvenue aux différents Corps de musique. Il espère que la journée sera bonne pour la musique elle-même et que chacun remportera de Broc un bon et excellent souvenir. Des défauts, dit-il, il y en aura peut-être, nous vous demandons de l'indulgence et espérons que tout marchera à souhait.

On verra plus loin que les craintes ont été dissipées et les espérances de bonne marche parfaitement réalisées. C'est ensuite, à côté de la cantine, sur un emplacement qui se prête fort bien pour la circonstance, la répétition des morceaux d'ensemble. Ce travail préliminaire accompli, les sociétés se rendent dans les différents hôtels ou cafés du village pour prendre le dîner.

Nous faisons, car la curiosité s'impose parfois, une courte visite dans tous les établissements qui reçoivent nos musiciens. Partout les salles offrent un aspect charmant. On a décoré les tables, les murs et l'ingéniosité de chaque tenancier dans la répartition ou l'arrangement des couverts a retenu particulièrement notre attention. Chaque musicien s'est plu à reconnaître que le menu — tout ce qui a de plus simple — avait été bon, merveilleux même et nous ne voulons pas manquer de donner cette appréciation, preuve évidente que les hôteliers ou cafetiers de Broc avaient à cœur de soigner leur monde.

Le Banquet officiel.

A 11 heures trois quarts, MM. les invités sont reçus par le Comité d'organisation dans une des salles du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville. L'apéritif leur est offert, puis, à midi précis, on pénètre à l'intérieur de la grande salle.

A la table d'honneur, nous remarquons la présence de : MM. Alex. Cailler, conseiller national, Gaudard, préfet de la Gruyère, Delatena, président du Grand Conseil, Lombriser, président de la Société fédérale des musiques, Sauser, président cantonal des Musiques fribourgeoises, F. Seydoux, révérend prier, Louis Mossu, député.

Le menu, le même qu'ailleurs, fut délicieux, mais, il fallut faire vite et nous n'avons pu jouir, comme nous l'aurions aimé, d'un repos de quelques instants pour aider la digestion. On n'a certes pas chômé dans le domaine de la joute oratoire.

M. Noël Cailler, président du Comité d'organisation, pour qui la journée sera très chargée, remercie la Société de musique de Châtel-St-Denis d'avoir bien voulu accepter l'invitation de La Lyre de Broc, ainsi que tous les membres du Comité d'honneur et des autres comités. Il est heureux de constater que, malgré l'absence de La Lyre de Broc au dernier concours cantonal de musique de Châtel-St-Denis, l'Union Instrumentale n'a pas gardé rancune au Corps de musique brocois et sa présence aujourd'hui

est une preuve des excellents liens qui unissent ces deux sociétés. Il salue la présence de M. Alex. Cailler et souligne l'immense appui qu'il donne à toutes les sociétés locales. Il a encore quelques mots très aimables à l'égard de M. Lombriser, Sauser, Delatena et regrette cependant de ne pas voir toutes les sociétés gruyériennes à la manifestation d'aujourd'hui.

M. Placide Ecoffey, membre d'honneur de La Lyre, sur la proposition de M. Noël Cailler, est acclamé Major de table. Pendant toute la partie il conduit les bans avec un bel entrain.

M. Comba, président de La Lyre de Broc, remercie chacun pour le zèle déployé pendant cette journée et tout spécialement M. Noël Cailler. Chaque invité reçoit une médaille fort jolie dont l'estampe représente à l'avant une femme assise jouant de la harpe, puis à l'envers cette inscription : « Fête des musiques gruyériennes, mai 1925 ». Inutile d'ajouter que la réception inattendue de ce joli petit souvenir a causé la joie que l'on pense à ses heureux bénéficiaires.

M. Lombriser, tout en respectant la consigne de la brièveté, rappelle le plaisir qu'il a éprouvé à l'avant dernière fête des musiques gruyériennes, qui eut lieu à Bulle, en 1922. Avec chaleur et conviction, il loue les beautés de l'art musical et vante les heureux bienfaits d'une journée comme celle de ce jour. Il ne manque pas d'annoncer les progrès formidables réalisés dans le domaine musical et au nom du Comité central de la Société fédérale des musiques, dont il est le président, il apporte ses félicitations au Comité d'organisation, aux autorités brocoises qui ont démontré l'intérêt qu'elles portent à nos groupements musicaux. M. le président central lève son verre et boit à la prospérité de l'Association des musiques de la Gruyère ; il souhaite que toutes les sociétés qui se rattachent à celle-ci fassent un jour partie de l'Association cantonale, afin qu'elle devienne toujours plus grande, plus forte et poursuive sa marche glorieuse.

M. Alex. Cailler, conseiller national, remercie la Société de musique La Lyre pour le bon souvenir qu'elle a bien voulu lui remettre et félicite les organisateurs de cette III^{me} Fête dont le succès est assuré grâce à la présence de l'hôte le plus désirable : le soleil. M. Cailler ne manque pas de souligner, en termes qu'il convient, le rôle important rempli par nos sociétés de musique et le culte de l'amour de la patrie qu'on ne cesse d'y enseigner. Il lève son verre à notre belle Gruyère, à notre cher canton de Fribourg et à la Suisse. La péroraison du discours de M. Cailler est longuement applaudie ; elle est le reflet de l'âme d'un vrai patriote.

MM. Gaudard, préfet, délégué du Conseil d'Etat et M. le prieur Seydoux, remercient à leur tour les organisateurs ; ils disent la joie qu'ils éprouvent d'être de la fête.

M. Louis Mossu, député, au nom des autorités communales, félicite le comité d'organisation ainsi que la population brocoise pour ce qui a été fait.

M. Delatena, président du Grand Conseil, termine la série des discours. Il apporte ses félicitations à chacun qui de loin ou de près a donné ses forces et son temps pour mener à bien cette lourde tâche. M. Delatena continue par un vibrant appel en faveur de la musique dont il est un des fervents défenseurs. Au point de vue cantonal, il explique ce que nos autorités ont fait pour soutenir cet art, le plus beau entre tous, et ce qu'il souhaite voir se réaliser encore. Il fait ressortir le rôle éminentement social joué dans le monde par la musique. La pratique de cette dernière marque les étapes de la civilisation et nous permet de lutter contre les souffrances, les misères de ce monde. Il forme ses meilleurs vœux pour l'avenir musical et lève son verre au succès de la III^{me} Fête des musiques gruyériennes.

M. Placide Ecoffey remercie tous les orateurs qui ont été, comme cela leur avait été demandé, brefs, et leur donne rendez-vous à la cantine.

Au cours du banquet, des vins d'honneur furent offerts par M. Alex. Cailler ainsi que par la commune de Broc.

Le concert.

Comme tout le laissait prévoir, le train de Bulle avait amené un public excessivement nombreux. Le village avait pris une animation inaccoutumée. Les établissements publics étaient garnis de visiteurs. A la cantine on avait bien de la peine à se trouver une place ; c'est dire qu'il y avait foule partout.

Nous ne voulons pas commenter l'exécution des productions qui nous furent offertes par toutes les sociétés, mais, nous pouvons dire sincèrement qu'un gros effort a été fait et que des progrès énormes ont été réalisés. Dans les exécutions plus spécialement goûtées, nous mentionnerons, à tout seigneur tout honneur, celles du Corps de Musique de Bulle. Mais, arrêtons-nous là, pour ne pas nous entraîner trop loin et créer de la jalousie qu'il faut éviter.

Au point de vue vocal, il nous paraît

juste que nous consacrons quelques mots sur la Chorale de Bulle qui prêtait son gracieux concours. Ses interprétations ont été très bonnes. La masse est imposante. Tous les registres sont bien équilibrés. D'une personne parfaitement compétente en la matière, nous nous sommes laissé dire que La Chorale de Bulle pouvait affronter sans peur le concours d'Yverdon. Son directeur, M. le prof. Radraux, est un musicien trop avisé pour ne pas faire disparaître, au cours de cette dernière semaine de travail, les quelques légers défauts qui existent encore. Le dernier rayon de soleil (chœur imposé) nous a paru un morceau superbe, mais, trop fin pour être entendu dans une cantine où le brouhaha de l'auditoire, le va-et vient du personnel de service, le choc de la verrerie, etc., ôtent et font disparaître tout ce qui avait de grand, de beau et de magnifique dans cette partition. Rendons toutefois cet hommage au public en général : il fut attentif et souligna par des applaudissements nourris l'excellente exécution de notre Chorale.

Les Croisés de Gruyères ont fait, nous le supposons bien, une grosse impression. Que d'allure dans ce morceau ! Que de difficultés ! La Chorale a fait une grande impression et ce chœur sera sans doute apprécié dimanche prochain par le Jury vaudois.

Tout le programme instrumental et vocal, copieux, a été donné à la satisfaction générale de l'auditoire et nous nous en voudrions en adressant pas nos félicitations à la Société de musique d'Echarlens, à La Montagnarde de Montbovon, aux sociétés de musique de Vuadens, Charmey, La Tour-de-Trême, Bulle, Broc, Châtel-St-Denis, ainsi qu'aux trois sociétés de chant : Chorale de Bulle, Harmonie Broc et Mœnerchor Frohsinn de Broc.

Ce qu'il y a de certain, c'est que tout a marché admirablement bien : pas un accroc. Le concert lui-même, commencé à l'heure, a fini au moment désiré. C'est tout à l'honneur du Comité d'organisation.

La pluie qui s'était mise à tomber avec force depuis 4 heures, ayant cessé, le cortège fut organisé, malgré les routes détrempées. Il fut parfaitement réussi et admiré de deux haies de spectateurs. Tous les participants se retrouvèrent ensuite sur la place de fête où les morceaux d'ensemble furent exécutés fort correctement.

M. Noël Cailler clôtura cette belle fête populaire par quelques paroles bien senties, remettant à chaque société une magnifique bronze montée sur bois avec une inscription rappelant cette mémorable III^{me} Fête des musiques gruyériennes. M. Comba, président de La Lyre, en témoignage du dévouement de M. Noël Cailler, remit à celui-ci le même souvenir.

Malgré une pluie diluvienne, plus de six cents personnes ont assisté au spectacle du soir dont la réussite ne fut pas moindre. Les productions les plus goûtées furent exécutées par un groupe de gymnastes appartenant à l'Association cantonale de l'artistique. L'Harmonie, sous la direction de M. Jules Corboz, comme également le Mœnerchor Frohsinn remportèrent un joli succès. Relevons encore que La Lyre de Broc, dirigée par M. Scher-Roth, professeur, nous a donné quelques exécutions parfaites.

Pour se donner une idée du monde venu à Broc dimanche, nous dirons que le Bulle-Broc, au train spécial de l'après-midi, avait une rame de dix-huit véhicules, tous remplis, sans parler du train du matin, qui déposa pas mal de promeneurs.

La III^{me} Fête cantonale des Musiques rentre maintenant dans le passé. Reconnaissances, sincèrement que sa réussite fut complète sous tous les rapports et félicitons-en tous ceux qui y ont contribué.

Cyclisme. — Par un temps idéal, la Pédale bulloise a fait courir sa première épreuve sur le parcours Bulle-Vaulruz et retour, soit 12 km. Malgré quelques absences, huit vaillants routiers ont pris le départ. Après une course rondement menée, les arrivées se sont faites dans l'ordre suivant :

- 1. Zürlinden G. sur Mercure 21 m. 53 s.
- 2. Boreard M. à une longueur.
- 3. Zürlinden R. individuel.
- 4. Gattoni R. 22 m. 20 s.
- 5. Daffon L. 24 m. 38 s.
- 6. Andrey E. 25 m. 6 s.
- 7. Genoud A. à une longueur.

Fraguère E. et Chappnis E. ont abandonné.

Prochainement s'effectuera le classique Bulle-Montbovon et retour, soit 36 km.

Concert public.

En cas de beau temps, la Chorale de Bulle donnera jeudi, jour de l'Ascension, un concert au kiosque, à la sortie de l'office.

Au programme :

- 1° Le Dernier Rayon de Soleil ;
- 2° Les Croisés de Gruyères.

Ces deux chœurs seront donnés au concours d'exécution à Yverdon, samedi prochain.

Conférence sur l'Initiative Rothenberger

donnée aux Journalistes le 7 mai 1925, à Berne, par M. Musy, Président de la Confédération Chef du Département des finances.

I INTRODUCTION

En 1919 déjà, malgré les embarras financiers d'une situation très difficile, le Conseil fédéral et les Chambres ont abordé courageusement le grave problème des assurances sociales. Une étude approfondie, poursuivie sans relâche depuis cinq ans, a démontré qu'on avait sous-estimé à cette époque-là les difficultés techniques et financières de leur réalisation.

Nous savons aujourd'hui que l'assurance vieillesse et survivants, procurant aux vieillards dès l'âge de 65 ans une rente annuelle de fr. 400, aux veuves et aux orphelins une modeste pension, exige un versement annuel global de 110 millions. L'avenir prouvera sans doute que cette somme, qui paraît cependant énorme, est un minimum et qu'elle suffira à peine à couvrir les risques extraordinaires, tels que ceux qui résulteraient d'une épidémie. Les moyens financiers indispensables à l'institution de l'assurance invalidité ne sont pas compris dans ce chiffre.

La réalisation de l'assurance exige donc un très grand effort fiscal et financier. L'œuvre cependant n'est point au-dessus de nos forces, à condition qu'elle soit assise sur des bases à la fois modestes et solides. L'importance de ce grand acte de solidarité et les bienfaits qu'il procurera à tous ceux qu'il soutiendra valent bien le grand effort qu'il impose. Le projet du Conseil fédéral, qui a déjà l'approbation des deux Chambres sur tous les points principaux, pose en principe que l'œuvre à laquelle il faut conserver le caractère essentiel de l'assurance sera alimentée tout d'abord par la prime individuelle des assurés, qu'on évalue à une trentaine de francs. Les contributions financières de la Confédération et des cantons ne s'élèveront pas, au total, à plus de la moitié du montant nécessaire à l'assurance. Cet apport annuel a été compté par les experts à une quarantaine de millions.

Si l'on considère d'une part la situation budgétaire de la Confédération, qui accuse un déficit d'environ 20 millions, l'état difficile des finances de la plupart des Cantons, si l'on songe d'autre part qu'outre l'assurance, il est d'autres œuvres sociales, en particulier la lutte contre la tuberculose, qui méritent toute notre sollicitude, on se rend immédiatement compte que la réalisation des assurances ramenée à un cadre initial modeste, demande tout de même la création de recettes nouvelles très considérables. Dans ces conditions, la plus élémentaire prudence exigerait, pour des motifs financiers essentiels, que l'assurance invalidité fût renvoyée à plus tard. Le Conseil National en a décidé ainsi en la faisant passer au second plan.

Afin de hâter le plus possible la réalisation des assurances, le projet ne se contente pas d'en poser le principe, il prévoit la création des moyens financiers nécessaires à en assurer l'organisation.

Or, avant même que les conclusions de l'étude pourtant extrêmement hâtive du Conseil fédéral ne fussent transmises à l'Assemblée fédérale, on se trouva brusquement en présence d'une initiative qui à l'ambitieuse prétention de résoudre simultanément et en un tour de main tout le gros problème de l'assurance vieillesse et toutes les graves difficultés de l'assurance invalidité. En 1919 déjà, M. Rothenberger avait suggéré aux Chambres une solution financière qui fut jugée inacceptable. Il voulait constituer en faveur des assurances un premier capital par la création d'un fonds auquel il attribuait un premier versement de 250 millions à prélever sur le produit de l'impôt frappant les bénéfices de guerre. Écartée par les Chambres, cette proposition fit l'objet d'une initiative populaire qui aboutit et réunissait 79.000 signatures. Le 24 mai prochain, le peuple suisse est appelé à se

prononcer définitivement sur cette initiative dont la teneur est la suivante:

«La Confédération introduira, par voie législative, l'assurance en cas d'invalidité, l'assurance en cas de vieillesse et l'assurance des survivants.

Elle peut déclarer ces assurances obligatoires en général, ou pour certaines catégories déterminées de citoyens.

Ces assurances seront appliquées avec le concours des cantons, auquel peut s'ajouter celui des caisses d'assurance publiques et privées.

En vue de l'accomplissement de cette tâche, la Confédération crée un fonds. Il sera attribué à ce fonds, comme premier versement, un montant de deux cent cinquante millions de francs, qui sera prélevé sur le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre dès que le présent article constitutionnel aura été adopté. La lettre A, chiffre 2, de l'arrêté fédéral du 14 février 1919 est modifiée dans ce sens.

L'initiative Rothenberger est une dangereuse illusion. Elle conclut, en effet, à l'introduction simultanée des trois assurances, invalidité, vieillesse et survivants qu'elle met sur le même pied. Elle ne prévoit pas à la charge de l'assuré l'obligation du service de la prime; elle impose à la Caisse fédérale une première contribution de 250 millions à prélever sur le produit d'une recette depuis longtemps absorbée par les dépenses extraordinaires de l'après-guerre.

En 1920, au moment où l'initiative fut déposée, le compte administratif bouclait par un déficit de 100 millions, les dépenses extraordinaires non portées dans le compte annuel atteignaient pour cette seule année 223 millions. Au lieu de se préoccuper d'une situation financière qui s'aggrave de jour en jour et menace de dégénérer en danger public, au lieu de s'intéresser au redressement d'un budget déséquilibré, les promoteurs de l'initiative proposent la création d'une œuvre, certes grandiose, mais dont le coût n'a pas été évalué, même approximativement. Et pour en précipiter la réalisation, ils exigent qu'on prélève 250 millions dans une caisse qui n'arrive plus à faire face aux dépenses journalières. Il est temps de renoncer au dangereux mirage des illusions volontaires et de sortir enfin de la brume des utopies pour descendre sur la terre-plein des réalités.

1. Contrairement au projet plus modeste élaboré par les Chambres, l'initiative prétend réaliser simultanément les trois assurances. Or, nous savons que la contribution annuelle de la Confédération à l'assurance vieillesse et survivants seulement doit atteindre au moins 30 millions. Pour réaliser ces trois assurances, l'initiative propose comme unique moyen financier un premier versement de 250 millions au fonds destiné à en couvrir les frais. D'une part, ambition démesurée allant plus loin que le projet du Conseil fédéral, et, d'autre part, moyens matériels d'une décevante insuffisance, puisque très inférieurs à ceux jugés indispensables par les Chambres pour couvrir les exigences d'un projet réduit. C'est donc à tort que l'initiative laisse croire que par un moyen simpliste on pourra faire d'un trait une sérieuse étape sur la voie de la réalisation.

2. Si l'initiative ne fait pas mention de la contribution des assurés, elle ne limite pas non plus la participation de l'Etat. Il importe, tant pour des considérations d'ordre moral que pour des motifs de nature financière, d'affirmer avec énergie que les assurances ne sont possibles que si les assurés y apportent une précieuse collaboration. Ensuite il faut être loyal et dire que nécessairement les pensions resteront modestes. Elles n'auront jamais qu'un caractère complémentaire. Elles ne seront point suffisantes pour permettre aux bénéficiaires d'en vivre. La Suisse, pas plus que les autres Etats, n'est en mesure de résoudre le problème sur la base d'une plus vaste échelle. Cela ne serait du reste pas même désirable, puisque au lieu de décharger le citoyen du souci de son avenir, il faut au contraire aviver en lui le sens de la responsabilité personnelle, afin qu'il se persuade toujours mieux qu'il ne saurait demander à l'Etat l'aïssance qui ne peut résulter que de son propre effort.

3. Il importe enfin de préciser la participation de l'Etat. Le projet des Cham-

bres prévoit que la contribution financière de la Confédération et des cantons ne s'élèvera pas à plus de la moitié du montant total nécessaire à l'assurance. Ce cran d'arrêt est une nécessité. L'initiative ne contient aucune garantie dans cette direction. *Un verrou de sûreté est indispensable contre la surenchère sociale ayant comme corollaire des dépenses publiques grandissant au fur et à mesure que diminuerait le sens de l'épargne.*

II L'Initiative et la situation financière

Pour financer les assurances, on propose de prélever 250 millions sur le produit de l'impôt frappant les bénéfices de guerre. Cette proposition ne résiste pas un instant à un examen sérieux. Les signataires de l'initiative ont oublié que tout le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre, comme la totalité du produit de l'impôt de guerre, ont été absorbés jusqu'au dernier sou par les besoins courants de la Trésorerie qui furent énormes, non seulement dans la période de guerre, mais encore et surtout pendant toute la période de l'après-guerre. Malgré l'appoint exceptionnel de l'impôt de guerre, la dette de la Confédération n'a cessé d'augmenter. Depuis 1916, chaque année, les dépenses extraordinaires dépassent de beaucoup le produit des recettes extraordinaires (impôt de guerre et impôt sur les bénéfices de guerre). Chaque exercice ajoute un énorme déficit extraordinaire au déficit du compte ordinaire en persistante augmentation. De 1916 à 1924, les dépenses extraordinaires de mobilisation, lutte contre le chômage, etc. ont absorbé plus de deux milliards. Les recettes extraordinaires, impôt de guerre et impôt sur les bénéfices de guerre ne nous ont apporté, en revanche, qu'un milliard. Ainsi, malgré le gros sacrifice fiscal que signifient l'impôt de guerre et l'impôt sur les bénéfices de guerre, ces contributions extraordinaires n'ont point permis l'amortissement de la dette publique qu'on avait invoqué comme justification des impôts de guerre. Notre dette, qui était de 596 millions en 1917, atteignait 1 milliard 390 millions en 1921, époque qui marqua la fin de la perception de l'impôt sur les bénéfices de guerre. A clôture 1924, elle dépasse 1 milliard 550 millions. *Les impôts extraordinaires n'ont donc pas réussi à réduire la dette fédérale. Ils n'ont servi qu'à en ralentir l'augmentation.*

Les 250 millions que réclame l'initiative au profit de l'assurance n'existent donc plus. Pour les verser effectivement, il faudrait les créer au moyen de l'emprunt. S'imaginer-t-on l'accueil que ferait le marché à un emprunt de 250 millions contracté, non pour rembourser d'anciennes dettes, mais pour couvrir une nouvelle dépense improductive? Sait-on ce que signifierait pour notre crédit une formidable augmentation de notre passif passant brusquement de 1 milliard 550 millions à 1 milliard 800 millions?

Les emprunts contractés pour couvrir les dépenses improductives et les immobilisations productives atteignent aujourd'hui 2 milliards et demi. Si nous y ajoutons les 2 milliards placés au profit des chemins de fer, nous sommes en présence d'une dette globale dépassant 4 milliards et demi. Afin d'avoir un tableau complet des emprunts publics suisses, il faut y ajouter 3 milliards 250 millions pour les emprunts cantonaux et communaux. A l'avenir, chaque année et souvent plusieurs fois l'an, de gros emprunts viendront régulièrement à échéance. La Confédération devra donc chaque année procéder à d'importantes conversions.

On conçoit combien, dans ces conditions, il serait imprudent de nuire au crédit de la Confédération. Notre pays a besoin de conserver intact un crédit de premier ordre, afin de pouvoir poursuivre avec succès une avantageuse politique de conversion. Ce serait une grave imprudence que d'aggraver encore l'état de nos finances. L'intérêt supérieur du pays, l'avantage de tous, mais spécialement de ceux qui demandent beaucoup à l'Etat dans le domaine de la politique sociale, exigent au contraire que la situation financière et le crédit de l'Etat s'améliorent. Pas de politique sociale progressiste et durable sur la base vacillante d'une situation financière déséquilibrée. Notre devoir le plus

pressant, celui qui s'impose avec la plus impérieuse nécessité, c'est la réduction, c'est-à-dire l'amortissement progressif de notre dette.

Dans son message du 27 février 1925, le Conseil fédéral insiste sur l'urgence de la réduction de nos emprunts en attirant l'attention sur le fait que l'amortissement constitue non seulement une nécessité d'ordre financier et économique, mais surtout une nécessité d'ordre politique. Le service de la dette absorbe aujourd'hui le tiers de nos recettes, c'est-à-dire une somme à peu près égale à la totalité de notre budget d'avant-guerre. Il paraît superflu d'insister longuement sur la nécessité d'alléger ce lourd fardeau. Il faut le diminuer le plus tôt possible, afin de pouvoir trouver plus aisément les ressources indispensables aux besoins extraordinaires que peuvent imposer les imprévus d'une crise. Si nous étions surpris de nouvelles difficultés avant d'avoir réussi à réduire notre dette, notre situation budgétaire deviendrait rapidement très grave. Le service de notre dette nous serait bientôt une charge intolérable. Notre situation financière pourrait devenir un danger public qui compromettrait notre sécurité. Il s'impose, par conséquent, de réduire progressivement les charges permanentes, héritage de la dernière guerre. Le souci de notre crédit et l'avenir de notre pays nous en font un impérieux devoir. Au lieu de nuire à notre crédit par l'acceptation d'une initiative imprudente, il faut avoir le courage de consolider ce crédit par l'amortissement. Le crédit est pour l'Etat un actif dont l'importance est capitale. Il faut savoir le conserver même au prix des plus pénibles efforts et des sacrifices qu'impose une politique financière prudente, courageuse et persévérante.

En 1920, le compte administratif de la Confédération bouclait par un déficit de 100 millions. Le compte extraordinaire laissait un excédent de dépenses dépassant 100 millions. C'est dire que l'année 1920 ajouta à elle seule 200 millions à la dette fédérale qui atteint déjà la somme de 1.173.830.561 fr. au 1^{er} janvier 1921.

Aujourd'hui, la situation budgétaire s'est améliorée. Les dépenses extraordinaires auront en 1926 à peu près disparu. Mais notre passif dépasse 1 milliard et demi. Par contre, le service des emprunts contractés pour couvrir des dépenses improductives s'est aggravé. Il coûte chaque année 95 millions. Notre dette atteint aujourd'hui fr. 1.550.000.000. En tenant compte de l'exiguité de notre pays, la dette fédérale doit être considérée comme un poids mort très lourd. La situation reste grave. Comment, dans ces conditions, voter un crédit en blanc de 250 millions au profit des assurances?

L'initiative doit être repoussée, parce qu'elle nuirait gravement à notre crédit, parce qu'elle aggraverait une situation financière déjà très difficile, sans apporter aux assurances l'appoint matériel dont elles ont besoin. L'intérêt du fonds qu'elle projette ne représenterait guère que le tiers de la subvention fédérale annuelle indispensable aux assurances. Le bénéfice qu'elle promet n'est, dès lors, nullement en rapport avec le dommage financier qui fatalement en résulterait.

III Les dangers fiscaux et politiques

Les partisans de l'initiative invoquent en faveur de leur proposition le fait que la prolongation de l'impôt de guerre reviendrait plus tard à la Caisse fédérale les 250 millions qu'ils entendent y prélever aujourd'hui.

La prolongation de l'impôt de guerre au-delà du terme que lui assigne le texte de l'article constitutionnel voté par le peuple en juin 1919 serait une grave erreur fiscale et une faute politique capitale.

Erreur fiscale

L'initiative Rothenberger propose comme unique moyen financier la prolongation de l'impôt de guerre, auquel elle tend à donner un caractère permanent. Elle exige donc que les assurances soient alimentées en tout premier lieu par l'impôt direct. Cette solution manifeste une regrettable méconnaissance des conditions de la fiscalité suisse. Elle ignore les exigences impérieuses d'une équitable répartition. On a cependant suffisamment répété qu'en raison même de sa forme fédérative et de la concep-

tion très démocratique de sa fiscalité, la Suisse a vigoureusement développé ses impôts directs qui sont la principale ressource des cantons et des communes, à qui ils fournissent les 7 huitièmes de leurs recettes. Dans plusieurs centres urbains, l'impôt direct a déjà atteint la limite du rendement maximum. Par contre, les statistiques fiscales démontrent à l'évidence que l'impôt indirect, et spécialement l'impôt frappant la consommation de luxe (alcool et tabac), est encore chez nous susceptible d'un considérable développement.

En 1913, les impôts directs procuraient au fisc suisse une somme globale de fr. 173.750.000. Les impôts indirects faisaient à cette même époque un apport annuel total de fr. 104.700.000. En 1923, le produit des impôts directs a passé à 520 millions, celui des impôts indirects à 214 millions. La recette de l'impôt indirect a donc doublé, tandis que la recette des impôts directs a triplé. Il est intéressant de rappeler aussi que de 1913 à 1923, l'ensemble des impôts directs a fourni à la Suisse 4 milliards 300 millions, alors que les impôts indirects n'ont donné que 1 milliard 200 millions.

La répartition de l'impôt est un problème qui n'a pas seulement une portée fiscale, il est important aussi au point de vue économique et social. Tout en étant partisan en principe d'une sérieuse imposition de la grosse fortune et des bénéfices élevés, il faut reconnaître qu'en matière fiscale, il est des limites qu'il est imprudent de dépasser. Le capital est nécessaire au développement de la vie économique du pays, qui assure l'existence de tous. Le compromettre par une fiscalité trop hardie aboutirait à des conséquences désastreuses, qui retomberaient sur le peuple tout entier.

Depuis 1913, l'impôt de guerre et l'impôt sur les bénéfices de guerre, ainsi que le produit de l'impôt sur le coupon, ont rapporté à la Confédération 1.112.576.000 francs. Malgré le partage tacite des compétences financières qui attribue d'une manière générale les impôts indirects à la Confédération et les impôts directs aux cantons, la Confédération a donc, pendant la grave période de la guerre et de l'après-guerre, perçu davantage en impôts directs qu'en impôts indirects. Elle avait de gros besoins d'argent. Elle s'est efforcée de faire face rapidement à des difficultés extraordinaires sans cesse grandissantes. Afin d'éviter l'accumulation d'un arriéré trop lourd, elle a accompli un effort énorme pour payer au comptant. Le Gouvernement a été prudent et le peuple très courageux. On a fait de la bonne politique financière.

Il y aurait toutefois d'intéressantes remarques à formuler sur le choix des moyens. Au lieu de frapper le tabac et l'alcool, qui pendant toute la guerre n'ont pour ainsi dire rien fourni au fisc, on a mis à contribution surtout le capital et le produit du travail. L'attitude intransigeante du parti socialiste dans ce domaine a certainement contribué à orienter dans cette direction notre politique fiscale. L'extrême gauche a fait du développement de l'impôt direct sur le terrain fédéral un point capital de son programme. La rigidité, l'unité de la ligne de conduite socialiste dans ce domaine sont parfaites. Cependant, si cette attitude est compréhensible au point de vue strictement politique, il est douteux qu'elle ait été heureuse au point de vue social.

On juge de la fiscalité à ses effets. Or, le fonctionnaire fédéral domicilié à Berne paie aujourd'hui fr. 715 d'impôt annuel sur un traitement de fr. 8000. Il travaille, par conséquent, chaque année plus d'un mois pour le fisc, tandis que l'eau-de-vie fabriquée et vendue dans le pays est affranchie de tout impôt. En 1923, l'Angleterre a perçu fr. 78.70 par tête de population sur l'ensemble des boissons alcooliques et fr. 30 sur le tabac. En 1919, exercice qui a bouclé par un énorme déficit, le fisc suisse a encaissé fr. 8 par tête sur les boissons alcooliques et environ un franc sur le tabac.

Les mesures prises depuis ont porté le rendement global des taxes sur les boissons alcooliques et le tabac à environ fr. 16 par tête. L'imposition des boissons alcooliques et du tabac donne aujourd'hui à la France plus de 40 francs suisses et à l'Angleterre 110 francs suisses par tête. Comment a-t-on pu, en face de ces constatations, pour trouver une nouvelle recette de 30 à 40 millions, ne pro-

poser comme moyen fiscal qu'un nouvel impôt direct?

Au moment où l'on envisage l'institution d'une œuvre sociale qui coûtera chaque année des dizaines de millions à la Confédération et aux cantons, au lieu d'avoir le courage de tenir un langage énergique et de déclarer que seule, l'imposition de la consommation de luxe permettra l'œuvre des assurances, tout ce qu'on trouve à proposer, c'est la prolongation de l'impôt de guerre.

Tant au point de vue hygiénique qu'au point de vue fiscal, le besoin se fait de plus en plus urgent d'imposer normalement l'alcool et le tabac. Au lieu de persévérer dans la voie de l'erreur, il faut se hâter d'en sortir. Il ne sert à rien de répéter que le développement des taxes de luxe et spécialement de l'impôt sur l'alcool doit rester au premier plan de nos préoccupations fiscales, si pratiquement on s'obstine à poursuivre une politique diamétralement opposée. Il faut enfin avoir le courage d'opérer sur ce point un énergique redressement pour remédier à la grave faiblesse dont souffre depuis trop longtemps notre système fiscal.

Souvenons-nous aussi que, dans sa structure très rudimentaire, l'impôt de guerre était à la rigueur une formule acceptable en tant qu'il s'agissait d'une mesure extraordinaire et transitoire; il ne saurait, par contre, être question d'en faire un instrument fiscal durable. Nous rappelons, en particulier, que la taxation qui sert de base à la perception de l'impôt de guerre ne s'effectue qu'une fois tous les 4 ans. Il n'est ainsi pas tenu compte des pertes sur le capital ni des diminutions subies dans le produit du travail au cours de la période quadriennale. Ainsi, l'industriel ou le commerçant qui ne gagne plus rien, le fonctionnaire qui cesse de toucher son traitement, continuent à payer l'impôt jusqu'à l'échéance de la dernière année de la période. Il est d'autres duretés que l'application a révélées. A tout point de vue, il serait imprudent de prolonger l'application de mesures extraordinaires qui n'ont été acceptées qu'à titre exceptionnel. Un tel impôt ne saurait à la longue retenu le consentement résigné du contribuable.

Contrairement à ce qu'affirme M. le conseiller national Nobs dans le dernier numéro de la «Rote Revue», l'initiative Rothenberger n'aurait pas comme effet de prolonger l'impôt de guerre seulement jusqu'en 1936, mais bien jusqu'en 1942. En effet, l'impôt de guerre doit être perçu, jusqu'à ce que son rendement, augmenté du rendement du premier impôt de guerre et de l'impôt sur les bénéfices de guerre, ait couvert la totalité des frais de mobilisation arrêtés à 1.160 millions. Jusqu'à fin 1924, il a été encaissé fr. 792.962.140,67 (impôt de guerre fr. 101.778.515,61; impôt sur les bénéfices de guerre fr. 554.201.752,21; nouvel impôt de guerre fr. 136.981.872,85). Au 1er janvier 1925, il reste à couvrir la somme de fr. 367.037.859,33. La rentrée du solde de la première période a perçu avant la fin de l'année courante peut être comptée à 17 millions. L'impôt de guerre doit, par conséquent, fournir encore 350 millions. Le produit de la deuxième période, qui comprend 1925-1928, peut être évalué à 140 millions, ce qui en fixe l'annuité à 35 millions. Si nous admettons une somme égale pour les périodes qui suivront, nous constatons que pour couvrir le solde de 350 millions, l'impôt de guerre devra encore être perçu pendant 10 ans, à compter dès le 1er janvier 1925 (dix annuités de 35 millions, c'est-à-dire qu'il durera jusqu'à fin 1934). L'adoption de l'initiative Rothenberger, qui veut lui faire rendre encore 250 millions en prolongerait par conséquent la perception au moins durant sept ans.

Avant de savoir ce que sera la situation économique et fiscale de la Confédération, des cantons et des communes en 1934, on prétend décréter, dès aujourd'hui, une mesure fiscale qui ne commencerait à déployer ses effets que dans 10 ans. C'est à tout le moins prématuré et très imprudent.

On espère dans certains milieux que le peuple acceptera volontiers la prolongation de l'impôt de guerre, parce qu'il frappe surtout le capital et les bénéfices élevés. La fiscalité doit tenir largement compte de la capacité du contribuable et, par le jeu de la progression, frapper beaucoup plus lourdement la grosse Tor-

tune et les gros gains que le modeste capital et les petits bénéficiaires. Cependant, je m'obstine à croire que si l'impôt de guerre actuel qui fait reposer le 85 pour cent de la charge fiscale sur le 5 pour cent des contribuables est acceptable à titre extraordinaire, il ne saurait devenir une norme sans avoir cessé d'être démocratique.

On aurait du reste tort de s'imaginer que la structure exceptionnelle de l'impôt de guerre lui a valu la sympathie particulière du peuple suisse. A mesure que l'esprit civique se développe, l'efficacité de l'argument démagogique faiblit. Le peuple suisse se rend mieux compte que, si le régime démocratique est un honneur pour le corps social, il n'est point exempt de dangers sérieux. Le 24 mai, le peuple donnera une nouvelle preuve de sa maturité politique en démontrant à nouveau qu'il sait exercer ses droits avec clairvoyance et intelligence, qu'il peut parfaitement résoudre un problème politique, même compliqué, tout en évitant les difficultés et les périls dont la démagogie entoure sans cesse la démocratie. *Il rejettera par conséquent une solution précipitée qui serait une grossière erreur fiscale et une faute d'ordre économique.*

Participation financière des Cantons à l'œuvre des assurances

On admet dans tous les milieux que la création des assurances sociales exige nécessairement le concours financier des cantons. Or, il n'est pas un seul Canton qui puisse fournir son appoint aux assurances sans l'avoir demandé préalablement à une augmentation de recettes. Plusieurs cantons dont la situation financière et fiscale est particulièrement chargée ont même déclaré au Département fédéral des finances que leur collaboration pécuniaire dépendait exclusivement de l'augmentation du rendement de la Régie des alcools. *Décréter la prolongation de l'impôt de guerre, qui puise ses ressources dans la fiscalité cantonale, c'est compromettre la collaboration des cantons, fatalement exposer à un échec toute l'œuvre des assurances.*

L'acceptation de l'initiative Rothenberger serait une grave faute politique

Parmi les arguments décisifs que l'on peut et doit opposer à l'initiative Rothenberger, il n'en est point de plus consistant, de plus décisif, que l'argument politique. Les conséquences morales de l'initiative Rothenberger seraient désastreuses. Pour mieux apprécier la portée de l'argument politique, il est utile de rappeler sommairement les origines de l'impôt de guerre.

En juin 1915, le peuple suisse autorisait la Confédération à percevoir «UNE FOIS POUR TOUTES un impôt de guerre destiné à couvrir partiellement les dépenses de mobilisation». En 1918, lorsque la dette de mobilisation eût dépassé le milliard, le Conseil fédéral fut contraint par les exigences d'une situation financière devenue très lourde, de proposer le renouvellement de l'impôt unique décrété en 1915. Aux Chambres fédérales la discussion fut vive. Elle aboutit à des précisions très nettes, formulées dans un projet qui fut adopté par le peuple le 24 juin 1919. Le second impôt de guerre, comme le premier, doit servir EXCLUSIVEMENT à l'amortissement de la dette de mobilisation. Il sera perçu jusqu'à ce que son rendement, augmenté du premier impôt de guerre et de l'impôt sur les bénéfices de guerre, ait couvert le capital dépensé pour la mobilisation des troupes. On a donc fixé une double limite à cet impôt direct extraordinaire perçu au profit de la Confédération. On en a précisé le but et déterminé la durée. *Il doit servir EXCLUSIVEMENT à couvrir les dépenses militaires effectuées pendant la guerre. Il cessera dès que cette somme aura été recouvrée.*

A peine l'impôt de guerre était-il accepté, qu'on lançait une initiative dont l'effet doit altérer profondément le caractère exceptionnel de cette mesure fiscale extraordinaire et modifier la signification spéciale que le peuple lui a donnée.

Il faut rappeler expressément que pour obtenir son adhésion à l'impôt de guerre, on a solennellement déclaré au peuple que cet impôt servirait exclusivement à l'amortissement de la dette de guerre. M. Rothenberger et ses amis exigent aujourd'hui qu'on en prélève 250 millions au profit des assurances sociales. Les inten-

tions philanthropiques, si louables soient-elles, ne suffisent point à justifier une combinaison fiscale qui constituerait une atteinte grave et volontaire aux engagements pris envers ceux qui ont adhéré à l'impôt de guerre dans des conditions nettement définies. Ils considéreraient ce prélèvement comme un détournement.

Cette atteinte à la loyauté, qui est une condition indispensable à la vie politique des Etats, serait une faute dont les conséquences ne manqueraient pas d'être désastreuses. Ebranler la confiance, troubler l'harmonie en semant la discorde, c'est compromettre l'unité morale de la nation, secret de notre force.

Je ne mets pas en doute la sincérité des auteurs de l'initiative. Ils sont persuadés qu'ils servent utilement l'œuvre des assurances. J'ai au contraire la certitude que si leur tentative aboutit, elle aura fatalement réussi à les compromettre. Une œuvre de cette envergure ne peut être réalisée que dans l'union et la paix et par la collaboration de toutes les forces vives du pays. Semer la méfiance et provoquer de graves divisions, c'est créer une atmosphère qui rendra impossible le grand effort collectif indispensable.

Enfin, on peut reprocher à l'initiative de chercher à introduire par un moyen détourné l'impôt direct fédéral. En acceptant l'impôt de guerre, le peuple suisse a dérogé au principe traditionnel qui règle le partage de la souveraineté entre la Confédération et le canton. Mais il l'a fait à titre exceptionnel et à des conditions qui limitent la portée de cette dérogation. Ce fut un geste patriotique, un sacrifice extraordinaire que la nation s'est imposé pour couvrir rapidement l'énorme dette de mobilisation. Il est, par conséquent, inadmissible que l'on profite de cette circonstance pour donner un caractère durable à une mesure fiscale que le peuple n'a acceptée qu'à titre provisoire. Si la question de l'impôt direct revient devant le peuple, qu'elle soit posée clairement. Nous examinerons alors si la situation financière obérée des cantons, l'état de leur fiscalité aujourd'hui très développée, s'accommodent de la superposition définitive de l'impôt direct fédéral ou si, au contraire, ce troisième impôt direct permanent compromet les intérêts politiques et financiers qui sont à la base de notre vie nationale. Les cantons ont vu leurs dépenses grandir dans des proportions telles qu'ils ont besoin, aujourd'hui encore plus qu'en 1918, d'exploiter exclusivement à leur profit toutes les possibilités de l'impôt direct.

Cette situation mérite de retenir l'attention de tous ceux qui savent que la prospérité des cantons est une condition de la prospérité générale et de la solidité de notre crédit public. Ce serait par conséquent desservir les vrais intérêts financiers de la Confédération que d'adopter des mesures fiscales aboutissant à l'anémie des cantons. Puis l'histoire de notre pays et l'expérience des années de la grande guerre ont démontré à l'évidence que le maintien des cantons n'est pas seulement question de sentiment, mais au contraire une capitale nécessité politique. Aujourd'hui comme hier, le canton reste la condition nécessaire de l'unité morale de notre Patrie.

Terminons ces quelques considérations par une remarque d'ordre général, qui domine les préoccupations plus étroites de la politique de parti. Si la démocratie sincère et fructueuse exige une grande maturité politique, elle suppose surtout la vraie mentalité démocratique. Or, cette mentalité tend fatalement à se perdre dans l'Etat unitaire. En effet dans la démocratie le peuple est souverain, c'est-à-dire qu'il dispose de lui-même. Il décide conformément à sa volonté, qui correspond nécessairement à ses besoins, à sa mentalité et à ses traditions. Comme ses besoins, et par conséquent sa volonté, ne sont pas identiques dans les régions alpêtres et dans les grands centres industriels, pour que la démocratie reste sincère, il faut dans le régime politique affirmer les droits du régionalisme. Cela n'exclut pas le moins du monde la possibilité de créer sur le terrain économique des organisations unitaires très vastes. Mais en matière politique, pour que notre démocratie reste sincère il faut, par la conservation d'un fédéralisme sain et vigoureux, éviter d'en être réduit à faire voter par le peuple des mesures commu-

(Suite et fin en 3^{me} page.)

Conférence su

nes destinées à qu'en réalité, part à la volo du Canton rest cessaire à la d moocratique fé de la Suisse le

Persuadé qu mentée par dé riels d'action ver l'autonom pourquoi les e quences de l'in gement de l'in probablement nent, l'initiat un problème p peut-être écha rendu immédi que signifiera de l'impôt de p vi pour alime rait fortemen tres fins.

L'initiative écartée, parce que la grave probl ral soit résolu

L'acceptatio berger aurait ces fiscales et l'acte politici comme premi gravement l'e fier. L'intérêt tion des assu gent qu'elle so

Il importe c négatif et dé vement la pro guerre, le ver

DA

Le prem

Cha

Plac

M

Gran

Epicerie

Dep

et je possède de + Recholin - stimule efficace pellicules et les souple. Rechs I Dans 10 jours p grs.. Nombre cure Fr. 3,35 ce Rech, Bienn cheveux gris ou

Conférence sur l'initiative Rothenberger (suite).

nes destinées à s'appliquer partout, alors qu'en réalité, elles ne répondent nulle part à la volonté populaire. Le maintien du Canton reste dès lors la condition nécessaire à la conservation de l'esprit démocratique fécond et sincère qui a fait de la Suisse le modèle des démocraties.

Persuadé qu'une activité agissante alimentée par de puissants moyens matériels d'action peut seule protéger et sauver l'autonomie cantonale, on comprend pourquoi les cantons redoutent les conséquences de l'impôt direct. Par le prolongement de l'impôt de guerre aboutissant probablement à l'impôt direct permanent, l'initiative pose devant le peuple un problème politique dont l'ampleur a peut-être échappé à ses auteurs. On s'est rendu immédiatement compte du danger que signifierait une première altération de l'impôt de guerre. Après s'en être servi pour alimenter les assurances, on serait fortement tenté de l'utiliser à d'autres fins.

L'initiative Rothenberger doit être écartée, parce qu'il est inadmissible que le grave problème de l'impôt direct fédéral soit résolu par une voie indirecte.

CONCLUSION

L'acceptation de l'initiative Rothenberger aurait fatalement des conséquences fiscales et financières désastreuses. Faute politique grossière, elle aurait comme premier effet de compromettre gravement l'œuvre qu'elle prétend édifier. L'intérêt général du pays et la création des assurances en particulier exigent qu'elle soit rejetée.

Il importe que le vote du 24 mai soit négatif et décisif. En écartant définitivement la prolongation de l'impôt de guerre, le verdict du peuple dissipera la

méfiante qui menace de troubler notre vie publique et contribuera grandement à créer une atmosphère favorable aux assurances que nous voulons réaliser sur la base du projet adopté par les Chambres fédérales.

A Gruyères. — La Gruéria, chœur d'hommes de Gruyères, travaille ferme à la préparation d'un concert-représentation qui est annoncé, en matinées et en soirées, pour jeudi et dimanche prochains, 21 et 24 mai. A cet effet, chanteurs et acteurs-amateurs de cette vaillante société ont mis tous leurs efforts à la préparation d'un programme aussi varié que bien compris. L'auditoire, qui certainement sera nombreux à chaque séance, applaudira avec satisfaction des chœurs choisis, de magnifiques soli et duos, sans compter deux charmantes pièces comiques qui ne manqueront pas de déridier même les plus moroses.

N'est ce pas là assez pour décider citadins et campagnards de la région à faire la promenade, si jolie en cette saison, jusque dans la cité des comtes pour y passer quelques heures charmantes. Qu'on retienne donc l'une ou l'autre des dates susmentionnées.

Conférence. — Bien que la douceur de la température invita à la promenade, les membres de la section de Bulle du Club alpin suisse ainsi que plusieurs amis de la montagne ont assisté avec grand plaisir à la très intéressante causerie donnée samedi soir par M. le Dr Joseph Pasquier. L'excellent alpiniste qu'est le conférencier a traité d'une façon très captivante le sujet la Haute-Route, transportant son auditoire à travers cette vaste et superbe contrée sise entre Bourg St-Pierre et Zermatt, émaillant sa causerie par de splendides projections. La séance de samedi fut une révélation de ce que la montagne possède de pittoresque et de grandiose; elle fit ressortir le pourquoi de cette passion intense qui anime les fervents de l'alpe, ces admirateurs, toujours plus nombreux, de la belle nature.

Société Suisse des Carabiniers. — L'assemblée générale des délégués a eu lieu dimanche 17 mai à Aarau. Elle a été très frémillante. Alors qu'à Bâle en 1924 le nombre des participants était de 307, c'est 776 délégués représentant 424 sections qui se trouvèrent dimanche à Aarau.

Les tractants portaient la réélection du Comité central et celle du président. Dix membres anciens acceptant une réélection furent élus, ainsi que cinq nouveaux. La Suisse romande perdit un siège, celui de Genève. M. le docteur Comte, président cantonal fribourgeois, sortit le premier avec le beau chiffre de 752 voix. La nomination du président central fut très disputée. Au deuxième tour, le colonel Schweighauser, de Berne, l'emporta par 327 voix contre 326 au Dr Comte, de Fribourg. Inutile de dire que les Bernois, à proximité d'Aarau, se présentèrent très nombreux et firent tous leurs efforts pour remporter la victoire. Nous devons remercier les nombreux délégués des cantons de langue allemande qui ont donné leurs voix à notre candidat. Mais que dira du canton de Fribourg? Faible, trop faible participation. Un district n'avait pas même jugé à propos d'envoyer un délégué et combien est-il de sections qui peuvent faire un triste mea culpa! Pour deux voix nous avons perdu d'avoir, pour la première, et peut-être l'unique fois, l'insigne honneur de posséder le président central de la puissante Société suisse des Carabiniers. C'est vraiment décourageant pour nos chefs si dévoués. La Gruyère tient le 2^e rang avec 9 délégués, suivant la Singine qui arriva avec le beau chiffre de 19, sous la conduite de son dévoué président M. le major Fasel. La contribution fédérale a été réduite de 35 à 30 ct. par membre. Cinq mille francs ont été votés pour le match international à St Gall. Quant au tir fédéral, il a été décidé de ne le faire que tous les cinq ans. Une modification aux statuts sera faite dans ce sens, lors de l'assemblée générale de 1926.

Différentes propositions des sections furent discutées, puis un banquet réunit tous les participants à la salle du « Saalbau ».

Recrutement. — Les opérations de recrutement ont commencé dans la Gruyère. C'était samedi, le tour des communes de Bulle, La Tour et Murlon. 63 recrues se présentèrent, dont 44 (70 %) furent reconnues aptes au service militaire. Hier, lundi, se sont présentées les recrues de Broc, Gruyères, Le Pâquier et Enney. Sur 46 unités, 30, soit le 65 % furent reconnues aptes.

Nous ne dépendons plus

de l'étranger depuis que nous fabriquons en Suisse même, l'après des procédés spéciaux, le délicieux succédané de café Virgo. Son arôme fin et sa haute valeur nutritive en font la boisson quotidienne de milliers de familles. Exigez les véritables paquets rouges, marque Kunzli.

VIRGO

Prix en magasin: Virgo, 1.40. Sykos 0.50. Nago Ollan.

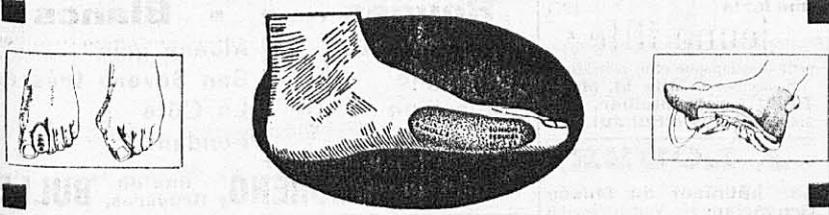
Monsieur François CHARRIÈRE-ALEX et ses enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de leur grand deuil.

Monsieur Frédéric ZAPP et famille remercient sincèrement les personnes qui ont pris part au deuil cruel qui vient de les frapper.

La famille de Monsieur François ESSEIVA, à Dompierre sur Mont (France) et à Bulle, remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

PHARMACIE D'OFFICE ASCENSION Pharmacie STREBEL

DATE IMPORTANTE
pour les souffrants de pieds



Le premier expert du docteur Scholl's de Londres sera présent les
25 & 26 mai
Chaussures Modernes S.A.
Place du Tilleul BULLE Téléphone 63

MÉNAGÈRES!
Profitez des derniers jours de la
Grande vente des Confitures
Doxa-Saxon avec 10 % de rabais en timbres-escompte.
Epicerie fine R. GRANDJEAN-KRETZ, BULLE

KRISIT
POUDRE À ÉCURER DE HENKEL
pour tout nettoyage
HENKEL & CIE S.A. BÂLE

Depuis 15 ans chauve...
et je possède de nouveau une superbe chevelure. Wederlin Zürich.
+ **Rechollin** + (marque déposée) grâce à son heureuse composition stimule efficacement la repousse des cheveux, fait disparaître les pellicules et les démangeaisons du cuir chevelu et rend la chevelure souple. **Rechs Idéale** est un produit clair comme de l'eau, garanti inoffensif et qui rend dans une dizaine de jours aux cheveux gris leur couleur d'autrefois. Fr. 3.35, cure Fr. 3.35 contre remboursement. Seulement à la **Parfumerie Rech, Biemme 9, Rue de Nideau 21.** Indiquer si c'est contre cheveux gris ou chute de cheveux et s'ils sont secs ou gras. P 533 U.

Allez voir les affiches de
BURIDAN
AU
Cinéma Lux
une merveille de la maison
AUBERT de Paris.

CASSÉE
à l'auberge de la
GROIX-BLANCHE
LA ROCHE
— JEUDI le 21 MAI —
Invitation cordiale.
Vve Ramuz.

A LOUER
appartement
de 3 chambres, cuisine et dépendances.
S'adres. à **Publicitas, Bulle,**
sous P. 7341 B. 1221

ON DEMANDE
pour petit train de montagne un homme d'un certain âge
bon trayeur.
S'adres. à **Publicitas Bulle,**
sous P 1178 B.

AUTO
à vendre
jolie voiture "ADLER" transformable en camionnette. Prix très avantageux.
Garage **Gremaud, Bulle.**

Ne renoncez pas
à vos droits. Aux gens peu fortunés secours est assuré pour les recouvrer.
Office fiduciaire **DESMEULES & MAURON** rue de Lausanne, 81, Fribourg.
Consultations gratuites.

VENTE JURIDIQUE
L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques **mercredi 20 mai 1925, dès 10 heures du matin, devant le château de Bulle:**
1 vélo, 2 colliers pour chevaux et 1 bascule.
Bulle, le 16 mai 1925.

A LOUER
chambre meublée
bien exposée au soleil, au centre de la ville.
S'adres. à **Publicitas, Bulle.**

GRUYÈRES Salle de l'ancien **GRUYÈRES**
Hôtel du St-Georges
Concert-représentation
donné par "La Gruéria", chœur d'hommes de Gruyères
JEUDI 21 mai et DIMANCHE 24 mai.
Caisse à 14 h. 30 et 19 h. 30. — Rideau à 15 h. et 20 h.

AU PROGRAMME : **Chants populaires, solo, duo.**
PIÈCES COMIQUES :

LA GÉOGRAPHIE Ed. Genevey.
UN PHILANTHROPE MALHEUREUX

PRIX DES PLACES : Premières, 1 fr. 50 ; Secondes, 1 fr. ; enfants, 50 centimes. Les enfants ne sont admis qu'en matinée.

Dimanche 24 mai
Ouverture des Colombettes
Grand Concert.
Invitation cordiale.
Le Tenancier.
En cas de mauvais temps, renvoi au dimanche suivant.

Domaine à vendre à Vaulruz.
Esuite de départ pour la France, Victor SEYDOUX, ex-laitier des laiteries de Semsales, offre à vendre:
1° Son domaine appelé « LES MOSES », sis rière la commune de Vaulruz, comprenant : maison d'habitation, grange, 2 écuries, entièrement remis à neuf, prés et champs de 95 poses d'un seul tenant et une maraîche de 3 1/2 poses ;
2° Sa forêt appelée « Bois Monney », rière Romanens, de 2 1/2 poses, en grande partie immédiatement exploitable.
Situation avantageuse. Eau communale avec hydrant, pont d'engrangement. Terrain entièrement de 1^{re} qualité. Lumière électrique. Entrée février 1926.
Déposer les soumissions au bureau du soussigné chargé de faire visiter et traiter, d'ici au 1^{er} juin prochain, à 12 heures.
Châtel-St-Denis, le 18 mai 1925.
P 12394 F Aug. CHAPERON, huissier. (Tél. 42).

A VENDRE
un fort char
à 2 chevaux, en bon état, chez L. PANCHAUD, à La Tour.

ON CHERCHE
une jeune fille
de toute confiance pour servir au magasin.
S'adr. **Boulangerie A. GENOUD, rue de Gruyères, Bulle.**

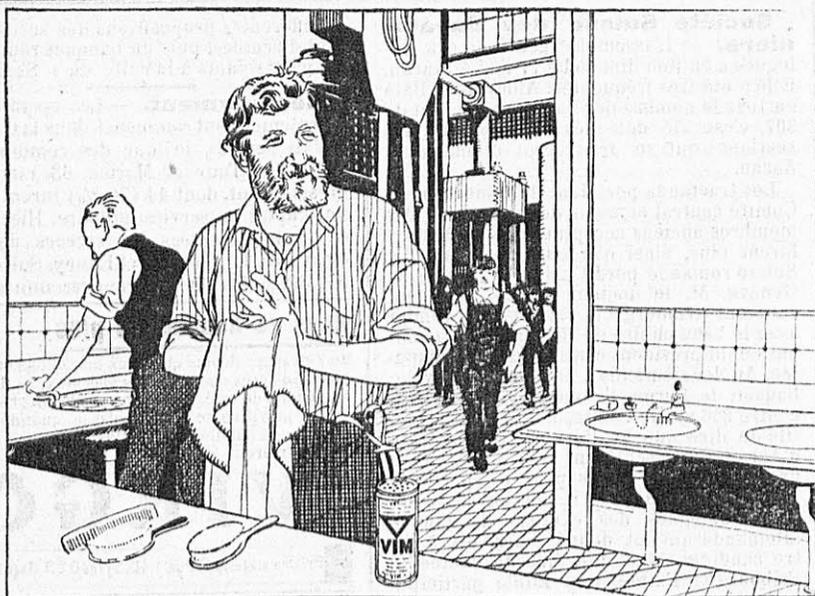
Demande de logement
Une personne seule cherche un logement ne donnant pas sur la rue.
S'adres. à **Publicitas Bulle,**
sous P. 1180 B. 1318

Jeune fille
connaissant un peu la cuisine **est demandée**
dans famille en ville.
S'adr. à **Publicitas, Bulle,**
sous P. 1192 B.

PERSONNE
de confiance **est demandée**
pour faire un petit ménage en ville.
S'adr. à **Publicitas Bulle.**

ON CHERCHE
pour importante fabrique de pierres fines **une jeune fille**
de 20 à 25 ans, sérieuse et pouvant fournir de bonnes références, pour aider aux travaux du ménage. Vie de famille et service religieux garantis.
Gage 50 fr. par mois.
Pour tous renseignements, s'adresser à **J. CHEVALLEY, atelier de pierres fines, CHARMÉY.**

Domestique
connaissant les chevaux, sachant traire et faucher, est **demandé de suite.**
S'adres. à **Publicitas, Bulle.**



Après le travail

contremaîtres et ouvriers éprouvent le besoin de se laver soigneusement. Cependant la crasse rebelle et les matières huileuses s'attachent à la peau.

En pareil cas, le VIM est incomparable; il nettoie les mains comme en se jouant. Lisses et nettes, elles ne souffrent jamais de ce traitement. Le VIM se recommande particulièrement aux automobilistes et aux motocyclistes qui peuvent aussi l'employer pour le nettoyage presque complet de leurs machines.

La boîte entière Fr. 1.—
La demi-boîte „ -0,60

Savonnerie Sunlight, Olfen

Une assurance excellente

en cas de maladie pour personnes des deux sexes, est la

caisse de maladie suisse

„GRUTLI“

(neutre en politique et confession) reconnue par l'Etat, qui est très appréciée et très répandue dans tous les milieux. Fondée en 1873 Effectif des membres 32.000. Choix du médecin libre 7 différentes catégories d'assurance

Possibilité d'assurance

pour une indemnité journalière allant jusqu'à 10 fr., plus frais de médecin et remèdes.

Assurance spéciale pour enfants

versements mensuels fr. 1.—, frais de médecin et remèdes à la charge de l'assurance.

Assurance en cas d'accidents

(en cas de perte de salaire).

Prix d'entrée réduit de 50 %

Inscriptions chez :

- Gottf. Meyer, Président, Grand' rue, Bulle ;
- Romanens Luc, Broc-Fabr. ;
- Jean Vogel, Tirage, Bulle ;
- Joseph Rittiner, Broc.

Consommateurs !

Demandez les vins en bouteilles

Aigle-Grand Brûlé

PETITAT YVERDON

A. LUTHY, représentant, BULLE.

FONDUE

au vacherin, à Fr. 1.20, au **Café des Ormeaux** (ancien Café CASTELLA) **FRIBOURG** 20163

Le Dr H. PÉGAITAZ

Spécialiste, à Fribourg maladies des reins, vessie, tumeurs hernies difformités. 20.130 F

Consultation à Bulle, le jeudi de 9 h. à 12 h. **MAISON BOCHUD** 2^{me} étage, Avenue de la Gare.

Toiles pour DRAPS DE LIT

Excellentes qualités blanches. Pur fil, 165 cm. Fr. 7.35 par m. Pur fil, 180 cm. Fr. 7.95 par m. Mi-fil, 163 cm. Fr. 4.95 par m. Mi-fil, 178 cm. Fr. 5.45 par m. Tous linges de maison. Spécialité de **Trouseaux complets.** Ourlets jour, broderie. Dirac-tement de notre propre **Tissage de Toiles.** 278

MÜLLER & Cie LANGENTHAL (Berne) (Maison fondée en 1898). — Demandez échantillons —

Achetez votre

VÉLO

ou accessoires, ainsi que l'**AUTO-SKIFF**, grande nouveauté pour les enfants, chez **SAUDAN fils**, rue Tissot, Bulle le meilleur marché de la place.

Nervosan

Dernière conquête dans le domaine médical. Recommandé par les médecins contre la **Nervosité** l'abattement, l'irritabilité, migraine, l'insomnie, les convulsions nerveuses, le tremblement des mains, suite de mauvaises habitudes ébranlant les nerfs, la névralgie, la neurasthénie sous toutes ses formes, épuisement nerveux et la faiblesse des nerfs. Remède fortifiant, intensif, de tout le système nerveux. Prix 3 fr. 50 et 5 francs. Dépôts: **Dans toutes les Pharmacies.** Où il n'est pas en vente, envoi prompt par la **Pharmacie G. HELBNIG**, à Zurich IV. Rue du Otkor, 190.

On demande un berger

bon trayeur, pour soigner 12 à 14 vaches. Entrée de suite ou à convenir. S'adresser à **L. Rossier**, à Bursinel (Vaud). 1226

Apiculteurs !

Pour votre matériel: ruches, pavillons, etc., adressez-vous à la

Fabrique de ruches Jos. Jaquet Villarvolard.

Si vous voulez être servis à temps au printemps, faites vos commandes maintenant.

On demande

de suite, **un jeune homme** et une **jeune fille** de 16 à 18 ans pour aider au ménage et à la campagne. S'adresser **Henri BAVAUD, Chapelle-sur-Oron** (Glâne).

ON DEMANDE une forte jeune fille

pour la campagne et le ménage. S'adresser à **Mlle M. MOTTIER, Le Montellier, Les Moulins, Pays-d'Enhaut.**

A LOUER

au bâtiment du Musée **Gruyérien**, rue Victor Tissot à Bulle, 6 pièces non meublées, dont une cuisine, pouvant être aménagées éventuellement comme

appartement. S'adresser au bureau technique de la Ville. 1278 *Ville de Bulle.*

à vendre

dans la VEVEYSE un **beau domaine** de 18 poses, tout au même mas. S'adr. à **Publicitas, Bulle**, sous P. 457 B.

Un bon scieur

sachant travailler à la scie multiple comme à la scie circulaire, **1 bon affuteur** sont demandés de suite par usine du Jura (France) qui promet places assurées. Se présenter à **André Bochud, constructeur, à Bulle.**

De bons manœuvres

sont demandés de suite chez **M. TOMASINI, entrepreneur, BULLE.**

Faute d'emploi, à vendre 2 chars

ainsi qu'un **collier**, S'adr. à **Publicitas, Bulle**, sous P. 7335 B.

A VENDRE canari

bon chanteur. S'adr. au bureau du journal.

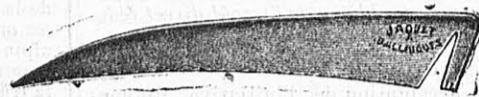
CHIANTI „FASSATI“

Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de Messieurs les Hôteliers & Aubergistes du Canton de Fribourg que nous avons confié le dépôt de nos véritables Chianti à la Maison P. 11.358 F.

Auguste Vicarino
commerce de Vins
FRIBOURG

Paysans gruyériens

L'achat d'une bonne faux est tout une affaire. Voulez-vous être bien servis? Eh bien, achetez la faux **BALLAIGUES** marque du sapin



Vous ferez œuvre utile en protégeant l'industrie du pays. En vente dans tous les magasins de quincaillerie.

Elchina

rend la santé aux nerveux

Flacon: 3.75; double flacon (très avantageux): 6.25. — En vente dans les pharmacies. —

VINS pour les Fanages

Rouges - Blancs

- Alicante doux
- Montagne
- Roussillon
- Bordeaux
- Albana gris
- San Severo très gris
- La Côte
- Fendant.

Se recommander **Juan MORENO, Rue de BULLE.**

Mises publiques d'immeubles.

L'hoirie de **M. Charles Privet, à Sorens**, exposera en vente en mises publiques, à son domicile, le **samedi 23 mai, à 2 h.** du jour, ses immeubles désignés dans le registre foncier de la commune de Sorens, soit: **2 bâtiments** avec logements, granges et écuries et **2 parcelles de bon terrain** attenant aux bâtiments. Pour renseignements et pour voir les immeubles, s'adresser à **M. Privet Alfred, à Sorens.**

Chapeaux de paille (tuyaux)

Maison importante d'exportation **cherche dépositaire connaissant** main d'œuvre chapeaux de paille (tuyaux) pour organiser travail à domicile. Ecrire sous chiffres **O. F. 4332 R.**, à **Orell Füssli-Annonces, Aarau.**

VINS blancs et rouges

qualité supérieure, prix les plus raisonnables, importation directe. **Sté Coop. de Consommation „La Prévoyance“ BULLE.**

UN WAGON VÉLOS

des meilleures marques machines militaires, vélos de dames est arrivé. **ÉCHANGE, LOCATION RÉPARATIONS** en tous genres. Offres sous chiffres **O. F. 4778 L.** à **Orell Füssli-Annonces, Lausanne.** G. 252 L.

On cherche

représentants jeunes et énergiques, pour visiter clientèle en campagne et en ville. Très bonnes conditions. Adresser offres sous chiffres **O. F. 4778 L.** à **Orell Füssli-Annonces, Lausanne.** G. 252 L.

Jeune fille

appliquée et honnête est demandée pour le ménage. Occasion d'apprendre l'allemand. Bon gage et vie de famille. Offres si possible avec photographie, sous chiffre **T. 5918 O.** à la **Publicitas, Fribourg.**

ABONNEMENTS

Suisse 1 an 6 mois
Etranger 1 an 6 mois
payable d'avance
Prix du numéro

On s'abonne aux bureaux de moyennant 20 ce

Votation du 2

Appel au

Chers co Le peuple et le se prononcer sur l'initiative R y a six ans, n'a e l'opinion publique 250 millions à la vieillesse, invalidi tive constitue san tive de réalisati Comme l'impôt su qui devrait fourr encore au momen on pouvait la con moyen efficace d' des assurances so cal-démocratique autre, s'est toujou vre des assurance pui en 1919. Mais cet appui ne pouvait lui être temps qu'on ne moyen satisfaisa ces, il est incont tative présente d de vue financier tique. L'impôt sur les la recette duqu fonds de 250 mill plusieurs années, à d'autres buts, aussi des buts so votée, il faudrait lions ailleurs, c'e montant la dette seule ressource compte d'après l' pôt de guerre. A n avant le produit sement du reste soit 367 millions, la perception, il celle-ci d'une ou jusqu'à ce qu'ell Mais la prorogati